

6. FINANCEMENT

D'un coût total de 7 600 000 US \$, le présent projet est financé par :

Partenaires	Montant (\$ US)
Gouvernement du Japon	6 000 000
PNUD	500 000
Gouvernement du Bénin	1 000 000
Commune de Bonou	100 000
TOTAL	7 600 000

7. DUREE DU PROJET :

La durée du projet est de 5 ans. Elle s'étend sur la période du 1er octobre 2015 au 30 novembre 2020.

8. PARTENAIRE

A- LA PRIMATURE CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT À TRAVERS LE CEPED

Le Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) assure la mise en œuvre du Projet Commune du Millénaire de Bonou pour un Développement Durable. Placé sous la tutelle de la Primature Chargée du Développement, le CePED est une institution publique à caractère social et scientifique et à but non lucratif créé par décret N°2006-546 du 11 octobre 2006. Il jouit d'une autonomie administrative et financière.



Siège social
Akpakpa PK6, lot22 face terrain SOBETEX
01BP3144 Cotonou
Tel : +229 21 33 61 56 / 21 33 41 13
E-mail: cepedbenin@yahoo.fr
Site web: www.cepedbenin.org

Septembre 2015

B- LA COOPÉRATION JAPONAISE

Le Japon avait déjà mis à la disposition du Bénin une première subvention d'un montant de 2,5 milliards pour financer le projet « villages du millénaire » visant à améliorer les conditions de vie des populations des villages de Kandérou, Founougo A et Founougo B dans la commune de Banikoara. Ce financement a été suivi d'un complément de 750 millions de FCFA pour une couvrir le démarrage de la deuxième phase du projet de Banikoara. A la suite de cet appui et tenant compte des résultats obtenus à Banikoara, le Japon a autorisé l'utilisation d'un montant de 3 milliards de FCFA pour la commune de Bonou sur une période de 5 ans.

C- LE PNUD

A la suite du succès de PVM Banikoara, le PNUD Bénin est désigné par le Gouvernement et le Japon pour assurer la gestion globale du financement du projet tout en mobilisant son vaste réseau d'expertises et d'approches novatrices pour mettre en œuvre le projet sous le leadership de la Commune de Bonou.



Au service
des peuples
et des nations

PROJET COMMUNE DU MILLENAIRE DE BONOU POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

PCM-Bonou



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le « Projet Commune du Millénaire de Bonou pour un Développement Durable » (PCM-Bonou) est une initiative du Gouvernement du Bénin. Il est mis en œuvre avec l'accompagnement financier du Japon et l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'originalité de ce projet est d'appuyer et d'autonomiser les populations de la commune pour qu'elles sortent du piège de la pauvreté en s'appuyant à la fois sur le développement durable et l'élimination des menaces (économiques, alimentaires, sanitaires, personnelles, environnementales, communautaires, politiques, etc.) qui empêchent leur épanouissement. Il vise la promotion de la sécurité humaine et du développement durable.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif général du PCM-Bonou est de promouvoir le Développement Durable à travers l'amélioration des conditions de vie des populations et leur bien-être dans un processus intégré et participatif.

De façon spécifique, il s'agit de :

- renforcer la sécurité économique par la création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes en améliorant leurs activités génératrices de revenus et en promouvant les plateformes multifonctionnelles ;
- assurer la sécurité alimentaire à la population vulnérable, notamment des jeunes et des femmes par l'accroissement de la production



agricole, la constitution des réserves alimentaires et l'éducation sur les pratiques nutritionnelles ;

- améliorer l'accès des populations aux soins essentiels et contribuer au renforcement des infrastructures sanitaires ;
- assurer l'accès à une éducation primaire de qualité pour tous les enfants en âge scolarisable et en particulier pour les filles ;
- améliorer l'accès à l'eau potable, à l'énergie et à la gestion efficace de l'assainissement ;
- assurer une administration locale de développement.



3. PRODUITS DU PROJET

Les produits du projet sont les suivants :

1. Les autorités locales, les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d'installation pour la promotion de l'entrepreneuriat ;
2. Les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues pour assurer leur sécurité alimentaire et leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ;
3. Les centres de santé de Bonou ont davantage de capacité à offrir des services de meilleure qualité et à plus haut impact en santé maternelle et infantile y compris dans les domaines du VIH/Sida et de la planification familiale ;

4. Les acteurs du système éducatif de la Commune de Bonou ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des enfants notamment des jeunes filles ;
5. L'accès à l'approvisionnement en eau potable, aux services d'hygiène et à l'assainissement de base est assuré ;
6. Les cadres à divers niveaux de la Commune de Bonou ont des capacités en gestion administrative et économique.

4. ZONE D'INTERVENTION

Le projet couvre les cinq (5) arrondissements de la commune de Bonou (Afamè, Atchonsa, Damè-Wogon, Houinviuguè et Bonou) à l'intérieur desquels des Zones Economiques de Développement (ZED) seront identifiées pour la planification des actions de développement.

5. STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie globale du projet se base sur une approche communautaire et intégrée visant :

- l'institutionnalisation de la participation des populations au processus de développement local avec la mise en place des Comités de Développement au niveau communal et local ;
- le renforcement des capacités des collectivités en matière d'actions collectives pour gérer le processus de développement auto-déterminé ;
- le développement d'un système d'information communautaire pour appuyer les services de développement local ;
- le renforcement d'un environnement politique favorable qui appuie le développement communautaire.